This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Crus
728
4

Crus 728.4

HARVARD UNIVERSITY LIBRARY

FROM THE LIBRARY OF
COUNT PAUL RIANT

MEMBER OF THE
INSTITUTE OF FRANCE
HISTORIAN OF THE
LATIN EAST

MDCCCC

GIFT OF J. RANDOLPH COOLIDGE
AND ARCHIBALD CARY COOLIDGE

Crus 728.4

UNE

RÉCEPTION AU TEMPLE

ALEXANDRE DE VENDOME

1er FÉVRIER 1604

PAR

HENRI DE CURZON

Extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*,

t. XLVII, 1886.

PARIS
1886

UNE

RÉCEPTION AU TEMPLE

ALEXANDRE DE VENDOME

1er FÉVRIER 1604.

d'habit, du second fils naturel de Henri IV, Alexandre Monsieur, frère cadet de César, duc de Vendôme. Le récipiendaire avait cinq ans : aussi ne prononça-t-il pas ses vœux (il fallait être âgé de seize ans), et l'on se contenta de la promesse que le roi fit en son nom.

Parmi les nombreuses cérémonies du même genre qui se célébraient au Temple de Paris, chef-lieu du grand prieuré de France, nulle ne paraît avoir eu un tel éclat : l'histoire même en a conservé le souvenir. Toutes les personnes qui ont lu les Mémoires-journaux de Pierre de l'Estoile ont pu remarquer le passage où le célèbre chroniqueur a noté le fait[1], et c'est généralement d'après cette source que mention en est faite dans les histoires de Paris. Mais il y a mieux et plus dans l'ouvrage d'un grand historien, l'histoire universelle du président de Thou[2], qui fut probablement l'un des invités. Il est même curieux d'y constater l'impression qu'avait faite sur les assistants un des actes du roi pendant la cérémonie, acte dont l'exactitude est prouvée par le procès-verbal du chancelier de l'ordre. « Le roi, — dit la relation imprimée d'après les notes de De Thou, — emporté par sa vivacité et par son affection paternelle, quitta brusquement son siège pour venir répondre au nom de son fils interrogé par le grand prieur de France. Je descends de mon trône, dit-il, pour faire ici la fonction de père, et je promets que, lorsque mon fils aura seize ans, il tiendra le vœu que je fais aujourd'hui pour lui. »

Si le *Mercure françois* avait été fondé un an plus tôt, il nous aurait sans doute donné là-dessus plus de détails encore.

Le dépouillement des registres de l'ordre de Malte, qui renferment les procès-verbaux des Assemblées provinciales du grand prieuré de France, tenues au Temple, registres conservés à peu près intégralement depuis 1355[3], m'ayant fait découvrir le procès-verbal même de la cérémonie de 1604, avec la copie des lettres du grand prieur, j'ai pensé que la publication en pourrait être intéressante. Elle servira comme de commentaire explicatif à la note un peu courte de l'Estoile, et redressera quelques erreurs des historiens qui en ont parlé depuis.

1. Éd. Brunet, Lacroix, etc. 1880, t. VIII, p. 115.

2. C'est au livre 132, non rédigé par lui, mais d'après ses notes. — Je cite la trad. française de Londres, 1734, t. XIV, p. 314.

3. Archives nationales, MM. 28-51, 53. — Le procès-verbal en question est au registre 41 (1574-1604), fol. 386.

Il n'y faut cependant pas chercher plus de détails sur le mode de réception d'un chevalier de Malte que ce que le public pouvait en voir. Les registres de l'ordre ne fournissent jamais aucune indication rituelle, parce qu'il existait pour les cérémonies un livre spécial, manuscrit ou imprimé. Je signalerai entres autre, à ceux qui seraient tentés d'en savoir davantage, deux minces volumes imprimés, l'un en 1689, l'autre en 1729, sous ce titre : « La forme de donner l'habit aux chevaliers religieux de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem[1], » qui contiennent sur le sujet tout ce qu'on peut désirer.

Bien que la courte carrière d'Alexandre de Vendôme ait été dénuée de tout éclat, il peut être intéressant d'ajouter ici quelques renseignements sur sa personne, au moins comme grand prieur. Né, en 1598, de Gabrielle d'Estrées, il avait été destiné dès le premier jour, par son père, au grand prieuré de France. Il occupa ce siège aussitôt qu'il fut vacant, à l'âge de dix-neuf ou vingt ans; mais on peut affirmer sans hésitation que ce choix fut imposé au grand maître, bien qu'on ait pris toutes sortes de précautions pour rester à peu près en règle avec les statuts de l'ordre et les droits d'ancienneté. Le fait est toujours demeuré une exception, n'en déplaise aux auteurs modernes, qui, généralisant d'une manière trop absolue une phrase de l'Estoile, appellent le titre de grand prieur de France « le plus brillant apanage des bâtards royaux. » Ce titre envié se donnait à des commandeurs éprouvés par de longues années de travaux, ou que de brillants succès en Orient avaient rendus illustres. L'histoire a retenu les noms des Giresme, des Cluys, de Méry d'Amboise, de Villiers-l'Isle-Adam, de François de Lorraine, de Meaux-Boisboudran, d'Amador de la Porte, de Souvré, de Bourbon-Conti, et le grand maître de l'Ordre fut plusieurs fois pris sur le siège du grand prieuré de France.

Revenons au fils de Henri IV. L'enfant de cinq ans, en qui Georges de Regnier-Guerchy sacrait chevalier, en 1604, son futur successeur, Alexandre de Vendôme, fut successivement commandeur, général des galères à Malte, où il alla en 1612 pour faire *ses preuves*[2], et grand-prieur de Toulouse à partir

1. Le premier est à la Bibliothèque nationale, le second aux Archives (MM. 22).

2. Barillet, *Recherches historiques sur le Temple*. Paris, 1809. In-8°.

de 1613. Quant à son prieuré de France, il dut l'attendre jusqu'en 1618. Guerchy, mort le 25 novembre[1], était à peine enseveli, selon la coutume, dans l'église du Temple, que le nouveau prétendant se hâtait de faire valoir ses droits. Il se présenta au grand prieuré le 2 décembre pour en prendre possession. Voici des détails sur cette cérémonie[2] : Alexandre, qui venait du Louvre, était accompagné de quelques seigneurs, messieurs de Cœuvre, de Wignacourt, de Maniguay, d'Araucourt, etc., et de plusieurs commandeurs et chevaliers de l'Ordre. Reçu par le bailli de Sillery, Noël Bruslard, commandeur de Troyes, il présenta les brevets apostoliques expédiés à Malte le 18 décembre 1612, et dont la date lui assurait le droit d'ancienneté sur les autres grands prieurs ou commandeurs pouvant prétendre au siège de France, et fut conduit à l'église. Là, l'investiture lui fut faite, au son des cloches et au chant du *Te Deum;* il se dirigea ensuite vers l'hôtel prieural, se fit ouvrir la porte, entra dans la grande salle et donna ordre d'allumer du feu, comme faisant acte de légitime possesseur. Après quoi il partit, et il est difficile de savoir quand il revint, et s'il fit jamais un séjour de quelque durée en son palais. J'ai pourtant relevé, par curiosité, le nombre des chapitres auxquels il présida, et le nombre n'est que de huit en tout : deux en 1620, en 1622 et en 1623 ; un en 1624 et en 1625.

Or, les assemblées ou chapitres provinciaux, présidés par le grand prieur, se tenaient au moins cinq ou six fois par an. Outre les deux chapitres solennels du 11 juin, jour de la Saint-Barnabé, la grande fête du Temple, et du 12 novembre, auxquels prenait part un grand nombre de commandeurs, il y avait des assemblées autant qu'il en était besoin. En l'absence du grand prieur, et sur sa délégation expresse, un des principaux commandeurs présidait le chapitre.

Alexandre de Vendôme était, la plupart du temps, retenu à la cour du roi son frère, et vivait notamment au château de Vincennes, où il mourut. Son absence prolongée finit même par donner lieu à quelques murmures dans le grand prieuré. C'est là une des rares observations que le froid registre des procès-verbaux per-

1. A. N. — MM. 42, fol. 193.

2. Le procès-verbal de cette prise en possession est comme d'habitude inséré dans les registres de l'Ordre (MM. 42, fol. 191). Je ne le publie pas ici, parce que son intérêt ne compense pas assez sa longueur diffuse.

mette de faire : en 1627, on l'accusa d'avoir résigné sa charge, et il écrivit tout exprès pour déclarer qu'il portait trop d'intérêt à la cause de l'ordre et du grand prieuré pour l'abandonner ainsi[1]. Il ne revint pourtant pas au Temple : il était d'une santé chétive, et la mort l'enleva après une longue maladie, à l'âge de trente ans, le 8 février 1629[2].

Son successeur fut un commandeur vieilli dans l'ordre, Guillaume de Meaux-Boisboudran[3].

Lettres du grand prieur de France, datées du 1er février 1604.

Frere Georges de Regnier-Guerchy, chevalier de l'ordre Sainct-Jehan de Jherusalem, grand prieur de France[4]. A tous ceulx qui ces presentes lettres verront, salut et dilection en Notre Seigneur. — Sçavoir faisons que le jour d'huy, datte des presentes, en l'eglise du Temple à Paris, en la presence du Roy, de la Royne, de Messieurs le cardinal de Gondy[5], des evesques de Beauvais[6], comte et pair de France; de Noïon[7], aussy comte et pair de France; de Nevers[8], de Maillesez[9], d'Angers[10], de Paris[11], de Rieulx[12], de Chartres[13], de Lodesve[14]; du Nonce du pape et des ambassadeurs d'Espaigne et de Venise; de Messieurs le prince de Condé, du duc de Montpensier, le connestable,

1. MM. 42, fol. 237.
2. Id., fol. 248.
3. Grand prieur de 1629 à 1639.
4. Grand prieur de 1600 à 1618; il avait succédé à Bertrand Pelloquin.
5. Pierre de Gondi, cardinal, qui avait été évêque de Paris jusqu'en 1596, époque à laquelle il démissionna en faveur de son neveu Henri de Gondi de Retz. Il mourut en 1616.
6. René Potier de Blancmesnil, 1595-1616.
7. Charles de Balzac, 1596-1625.
8. Arnaud Sorbin de Sainte-Foy, 1578-1606.
9. Henri d'Escoubleau de Sourdis, 1573 (?)-1615.
10. Charles Miron, 1588-1616.
11. Henri de Gondi de Retz, 1592-1622. Dernier évêque de Paris, le siège ayant été élevé à la dignité de métropolitain après lui. Cardinal en 1618.
12. Jean de Bertier, 1603-1620.
13. Philippe Hurault de Cheverny, 1591-1620. La *Gallia* ne le dit consacré qu'en 1608, après une vacance de neuf ans environ.
14. Charles de Lévis-Ventadour; nommé en 1604 par Henri IV, il abdiqua en 1607, avant son inauguration.

du duc de Vendosme[1], du duc de Montbason, du maréchal de Brissac et de l'admiral. Aussy en la presence de Messieurs le chancellier et des sept presidentz de la grande chambre du Parlement; de Messieurs le grand escuyer sieur de Termes, de Rocquelaure, de Vitry, du marquis de Cœuvre et de Beauvais Nangis; et de Mesdames de Nemours, de Nevers, et de Madamoyselle de Guise. — Comme aussy en la presence de Messieurs le grand prieur de Champaigne, Chamesson; de Marconville[2], commandeur de Saincte-Vaulbourg[3] et de Villedieu le Bailleul[4], ambassadeur pour nostre ordre en France; de Brion, commandeur de Maupas[5]; de Bellebrune[6], commandeur d'Ivry[7]; de Marconville[8], commandeur de Sommereulx[9]; de Louvet, commandeur d'Auxerre; de Boisboudran[10], commandeur de Boncourt[10]; de Catheville[11], commandeur de Villedieu en Drugesin[12]; de Grollés, commandeur de Masdieu d'Auvergne[13]; de Bellotte, commandeur de Puisieulx[14]; des chevalliers de Gueprey, de Sainct-Mesmin, de Sevigny, de Pinabeaux, de Sainct-Leger, de Fulvio Sala d'Italye, de Rozny, de Midorge, de Villegaignon, des Marestz, de Bouelles, de Chasteauroux, d'Antragues, de Languetot, de Gaians. — Et aussy en la presence des servans d'armes de nostre dit ordre, messieurs Febvre, commandeur de Villejesus d'Auvergne[15]; de Perrot, commandeur d'Estampes[16]; de l'Espine, commandeur de Chevreux[17]; de frere Claude Prou, de frere... Lamy de Provence; et du petit prieur[18] et reli-

1. César Monsieur, le frère aîné du récipiendaire.
2. Charles de Gaillarbois de Marconville.
3. Au Val de la Haie, arr. de Rouen.
4. Orne, arr. d'Argentan.
5. Près de Soissons.
6. Gédéon de Joigny, dit de Bellebrune.
7. Oise, arr. de Beauvais.
8. Jacques de Gaillarbois.
9. Guillaume de Meaux Boisboudran, plus tard grand prieur de France, en 1622, après la mort d'Alexandre de Vendôme.
10. Aisne, arr. de Laon.
11. Louis de Morel, dit de Cateville.
12. Eure-et-Loir, arr. de Dreux.
13. Charente, arr. de Confolens, dépendant du grand prieuré d'Auvergne.
14. Puisieux-sous-Laon, Aisne.
15. Arr. de Ruffec, dans le grand prieuré d'Auvergne.
16. Étampes, Seine-et-Oise.
17. Chevru, arr. de Coulommiers, Seine-et-Marne.
18. Au Temple, le chef des religieux, garde de l'église, curé de l'Enclos, c.-à-d. de la paroisse de Sainte-Marie-du-Temple, était dit petit prieur, par opposition au grand prieur, dont la résidence ordinaire était aussi dans l'Enclos.

gieulx de l'eglise du Temple. — Et suivant la commission et pouvoir à nous donné par Monseigneur Illustrissime nostre Grand Maistre[1] et son Conseil[2], par bulle soubz plomb et forme autentioque, en datte du xxve jour de Juing mil six cent trois, dernier passé, et estans deuement adverty de la bonne et devotte intention que Monsieur Alexandre de Vendosme a de faire profession et d'estre vestu de l'habit de nostre ordre, ce requerant en la presence et du vouloir de sa dicte Majesté, avons le dict Allexandre de Vendosme receu et admis à faire la dicte profession, et l'avons vestu de l'habit de la grande croix, telle que les prieurs et baillifz de nostre ordre ont accoustumé porter, avec les solempnitez et ceremonies qui ont accoustumé estres faictes en telles receptions; à condition et charge qu'aiant attainct l'aage porté par noz statutz et ordonnances, et suivant la dicte bulle, il fera les trois vœus substantiaulx et accoustumez en nostre dit ordre. Ce que Sa Majesté, moiennant la grace de Dieu, a promis luy faire accomplir et mettre à execution. — En tesmoing de ce nous avons signé ces presentes de nostre main, et faict sceller du scel de nos armes en nostre maison du Temple, à Paris, le dymanche premier jour de febvrier, l'an mil six cent quatre.

Discours de ce qui s'est passé et des ceremonies faictes en la reception et profession de Monseigneur Alexandre de Vendosme, et de l'investiture de la grande croix.

Le vingtiesme jour de janvier l'an mil six cent quatre, le roy envoia ung varlet de pied vers le seigneur grand prieur de France, estant à Launay, près Sens, une de ses chambres prioralles[3], luy

1. Al. de Vignacourt, Maître français, 1601-1622. Une copie de sa lettre précède la pièce ci-jointe. Elle est du 25 juin 1603 (fol. 381). Il y a aussi un bref du pape, en date du 17 mai. (MM. 41.)

2. Le Conseil ou Chapitre souverain, à Malte, était composé des Grands-Croix, chefs de langue ou *Piliers*, représentant les diverses nations de l'ordre, sous les noms de Commandeur, Maréchal, Hospitalier, Amiral, Drapier ou Conservateur, Turcoplier, Bailli, Chancelier. (Langues de Provence, Auvergne, France, Italie, Aragon, Angleterre, Allemagne, Castille.) Le Prieur de l'église était le chapelain de ce chapitre, auquel se joignait encore l'évêque de Malte.

3. Les grands prieurs de France jouissaient en propre de quatre commanderies, avec leurs dépendances, et en étaient ainsi les seuls commandeurs; ce fut ordinairement le Temple de Paris, Choisy-le-Temple, Launay-les-Sens, et Saint-Jean-de-Latran, autrement dit l'*Hôpital ancien*. Ces maisons portaient le nom de

faisant sçavoir par une sienne lettre l'expedition qui lui estoit envoyée de Malte en faveur de Alexandre Monsieur, fils naturel de Sa Majesté, et le priant, estant sa commodité, se transporter en ceste ville de Paris, aiant intention que son dict fils receu[t] par luy, suivant la commission et mandement du seigneur Grand Maistre et son conseil, l'ordre de chevalerie et feit profession en l'Hospital Saint Jehan de Jherusalem. Et pour rendre cest acte plus celebre et solempnel, et y faire trouver le plus de commandeurs et chevaliers qu'il se pourroit, aussy luy fut escript à mesme fin par le sieur de Villeroy.

Auquel mandement le dit seigneur grand prieur s'achemina en la ville de Paris, y arrivant le 27e jour dudit mois de janvier, où il ne peult veoir le Roy que le samedi matin, qui estoit le dernier jour dudit mois de janvier, parce que Sa Majesté estoit à Saint-Germain en Laye, dont il ne retorna que le vendredi au soir.

Le dit seigneur grand prieur fut gratieusement acueilly par le Roy, qui lui confirma de sa bouche la mesme intention; et pour le lieu à l'executer, le seigneur de Rodes, maistre des ceremonies de France, avoit desja recongnu la commodité de l'enclos et eglise du Temple, où sa Majesté avoit consenty, à la supplication de l'ambassadeur dudit ordre[1], que ceste ceremonie fut faicte, comme l'une des principalles maisons d'iceluy, auparavant designée en l'eglise des Augustins[2].

Les princes, princesses, Messieurs le connestable, admiral, chevalliers du Saint-Esprit, nonce du pape, ambassadeurs d'Espaigne et de Venise, Monsieur le cardinal de Gondy, plusieurs evesques, Messieurs le chancellier et les sept presidens de la grande chambre du Parlement, furent invitez par commandement du Roy.

Les samedi et dimanche matin furent employez à parer la dicte eglise du Temple, laquelle fut tendue de fort riche tapisserie. Le grand autel, d'un parement de velours cramoisy parsemé de fleurs de lis en broderie d'or, et ung daix au dessus, de mesme; au millieu du cueur, entre les chaises et formes, fut faict ung eschafault de deux pieds de haut, couvert de riches tapis de Turquie avec ung daiz au dessus, de velours violet semé de fleurs de lis en broderie d'or, pour la place du Roy et de la Royne.

chambres prieurales, de même que la commanderie réservée au grand maître dans chaque prieuré portait le nom de chambre magistrale.

1. Charles de Gaillarbois de Marconville.

2. Les Grands-Augustins. L'église, restée célèbre par le nombre des mausolées et des tombes de personnages illustres qu'elle renfermait, servit ordinairement de lieu de réunion au Clergé de France, et quelquefois au Parlement et à la Chambre des comptes. C'est là que Henri III institua l'ordre du Saint-Esprit.

Le dimenche, du grand matin, furent posez à la première porte du Temple et à celle de l'eglise des archers de la garde, affin d'empescher l'entrée au peuple, l'affluence duquel eut causé de la presse et desordre.

Sur les neuf heures arriva le nonce du pape, comme tost après les ambassadeurs d'Espaigne et de Venise, lesquelz furent menez chez le seigneur grand prieur de France[1], attendant l'arrivée du Roy; et à mesmes fins fut aussy baillé aux sept presidentz autre logis audit Temple. Messieurs le cardinal de Gondy et chancellier y arriverent peu auparavant Sa Majesté, et s'en allerent droit à l'eglise; comme aussy mesdames de Nemours et de Nevers et mademoiselle de Guise. Les princes, assavoir : messieurs le prince de Condé, de Montpensier, ducs de Guise, d'Esguillon et de Nevers, messieurs le connestable, admiral, duc de Monbason, le grand escuier seigneur de Termes, Rocquelaure, de Vitry et plusieurs autres seigneurs, y arriverent avec Sadite Majesté, sur les unze heures.

Le Roy et la Royne estoient en une mesme carosse, et entre eulx deux estoit Alexandre Monsieur, lequel fut baillé par Sa Majesté audit seigneur grand prieur de France, qui l'attendoit avec les prieur de Champaigne, et les commandeurs et chevaliers, qui l'accompagnirent à la première porte dudit Temple, luy disant qu'il le menast chez luy. Puis, Sadicte Majesté suivit son chemin à l'eglise, d'où il commanda à monsieur de Montpensier qu'il allast querir le futur chevalier.

Monsieur de Montpensier, ensemble les autres princes et monsieur de Vendosme, frere dudit Alexandre, allerent au logis dudit seigneur grand prieur, pour accompagner à l'eglise le futur chevalier. Et parce que ladite eglise estoit pleine de personnes, il convint que lesdits princes, ledit seigneur grand prieur, commandeurs et chevaliers entrassent par une petite porte du costé du refectoir des religieux dudit Temple[2].

Incontinent fut l'espée du futur chevalier beniste par monsieur de

1. Ils entrèrent par la porte spéciale de l'Hôtel prieural, dont la grande cour, comme on sait, était dans le genre de celle de l'hôtel de Soubise, en plus petit.

2. Au nord de l'église, à l'extrémité Est de ce qu'on appelait la *Rotonde*. On sait que l'église du Temple de Paris, inspirée du plan du Saint-Sépulcre, était composée d'une nef circulaire avec collatéral, à laquelle on adjoignit plus tard un porche de deux travées, et un chœur de cinq travées, sans bas-côtés. Ce chœur était assez long pour permettre à une bonne partie de l'assistance d'y trouver place. Toutes les indications, données ici par le procès-verbal, se réfèrent à la troisième et à la quatrième travée du chœur. L'autel était à la quatrième.

Sainte-Foy, evesque de Nevers, qui celebra la messe haulte; pendant laquelle estoient les susdits placés et assis en ceste manière. C'est asçavoir :

Tout joignant et au coing de la fermeture du grand autel, à main droicte en entrant, estoit assis en une chaire monsieur le cardinal de Gondy, et derriere luy, sur ung banc, les seigneurs evesques de Maillesez, de Noyon, d'Angers, de Beauvais et de Rieulx. Au dessoubz desquels estoient monsieur le chancellier et puis les sept presidens de la court, et maitre Anthoine Loisel, bailly du Temple et advocat en ladite court[1].

De l'autre costé, joignant ladite fermeture du grand autel, estoient le seigneur grand prieur de France, assis sur une chaise de velours placée sur ung tapis de Turquie. A costé de luy, estoient assis le seigneur grand prieur de Champaigne et l'ambassadeur dudit ordre; et derrière iceulx, estoient debout tous les autres commandeurs et chevaliers.

Plus bas et de mesme costé estoient assis sur un banc couvert de toille d'argent parsemé de fleur de lis d'or en broderie, ainssy qu'estoient aussy les autres bancs, le seigneur nonce du pape, avec les ambassadeurs d'Espaigne et de Venise.

Alentour du Roy furent toujours debout messieurs les princes, le grand escuier, de Rocquelaure, et plusieurs autres seigneurs; et à chacun costé de Sa Majesté, deux evesques : asçavoir, à main dextre, les evesques de Paris et de Chartres, et à la main senestre les evesques de Lodesve et de [Nevers] avec deux aulmosniers.

Dedans les chaires formes estoient les princesses et ducs, messieurs le connestable, admiral, chevaliers du Saint-Esprit, et plusieurs autres seigneurs, chacun fort pressé par la grande quantité de noblesse, et que le lieu pour une si grande ceremonie est fort petit. La musique du Roy, placée sur un échafault derrière le grand autel de ladicte eglise du Temple.

Au futur chevalier, qui estoit habillé de satin blanc fort passementé de clinquant, paré d'un carquam[2] de pierreries fort riches

1. Cette dernière phrase a été ajoutée après coup dans le procès-verbal, mais à la même époque. Le célèbre Loisel était directeur du bailliage du Temple, depuis 1595. J'ai trouvé la copie des lettres de provision de cet office, à lui délivrées le 30 janvier 1595, « pour récompense des services rendus à l'ordre, » par le grand prieur Bertrand Pelloquin. (Arch. nat., S. 5544, chap. III. Inventaire en 1632 des titres de la maison, gr. in-fol.)

2. Large collier d'orfèvrerie, fort en usage depuis le XVIe siècle. Cf. V. Gay, *Gloss. archéol.*

en escharpe, comme aussy les manches de riches médalles[1], le bonnet de velours noir avec un petit panache blancq, ung cordon couvert de grosses et riches perles, fut vestu d'une robbe de taffetas noir. Puis, s'estant mis à genoulx près le grand autel, accompaigné de monsieur et de madame de Vendosme et d'un commandeur député pour la conduicte en cette ceremonie, monsieur de Sainte-Foy, revestu pour celebrer la messe avec ses habitz et ornements pontificaulx, luy ayant faict quelque petite remontrance touchant sur la profession qu'il esperoit faire, commença la messe.

Après l'evangille dict, le futur chevalier se presenta, vestu et paré comme dessus, devant ledit seigneur grand prieur de France, tenant en sa main un cierge de cire blanche ardent, et, s'estant mis à genoulx sur un coussin de velours, luy fut baillé l'ordre de chevallerie par ledit seigneur grand prieur, sous la forme et maniere acoustumée. Pendant quoy le Roy, s'estant parti de sa place et approché de ce lieu où estoient ledit seigneur grand prieur et ledit chevalier, aidoit souvent audict chevalier à repondre aux interrogations qu'on luy faisoit; et disoit Sa Majesté qu'il laissoit la dignité de Roy, pour faire office de pere[2].

L'ordre de chevallerie donné et la messe parachevée, et les prieres et ceremonies acoustumées faictes, le nouveau chevalier se presenta de rechef devant ledit seigneur grand prieur, pour recepvoir la croix, et faire profession en la religion de l'Hospital Saint-Jehan de Jherusalem. Le Roy s'estant de rechef aproché, promist pour ledit chevalier nouveau que, parvenu à l'aage de seize ans completz, il feroit les veufz qui ont accoustumez estre faictz en ladite religion.

Ce faict, et à l'occasion du grand nombre de peuple qui empeschoit le passaige, et qu'il n'estoit possible d'aller sans grande peine au logis prioral, où ledit seigneur grand prieur a acoustumé de loger, pour y faire par ledit nouveau chevalier l'obedience acoustumée faire en ladite religion par les nouveaux profex, il la feit en ladite eglise, au mesme lieu où il avoit faict sa profession. Puis, estant devestu du manteau à bec[3] duquel il avoit esté vestu, et de la robe

1. Très employées, antiques ou non, dans la bijouterie, depuis le xve siècle. Voy. div. exemples curieux dans le *Gloss. des émaux* du Mis de Laborde.

2. Cf. le récit de De Thou, *Hist. Univ.*, liv. 132, traduction française de Londres, 1734. T. XIV, p. 314.

3. Manteau à pointe particulier aux grands-croix de l'Ordre, porté sur une robe noire ouverte par devant, à larges manches, avec la croix trois fois répétée, comme pour le grand maître. — Ceci était le costume de cérémonie. Par dessus se portait le grand cordon, en soie noire et blanche, avec de petits orne-

de taffetas, luy fut appliqué devant l'estomach par ledit seigneur grand prieur, ung plastron de satin noir avec la grande croix[1], et incontinent les trompettes commencerent à sonner en signe de resjouissance.

Le Roy, la Royne, les princes et princesses, et tous les seigneurs qui là estoient se partirent, hors mis messieurs de Vendosme, duc de Montbason, le grand [escuyer] seigneur de Termes, de Rocquelaure, de Vitry, marquis de Cueuvre, de Villars, et quelques autres seigneurs, lesquels demeurerent par commandement de sa Majesté à disner au Temple, au logis prioral où sadite Majesté l'avoit faict preparer tant pour ledit seigneur grand prieur de France, commandeurs et chevaliers, que pour les seigneurs par luy advisez.

Les tables furent sumptueusement couvertes et servies, et en icelles assis, assavoir : le nouveau chevalier, au bout de la premiere table à main senestre, du costé du feu; messieurs de Vendosme, duc de Monbason, le grand [escuyer] seigneur de Termes, Rocquelaure, de Vitry, marquis de Cueuvre; et à main droicte, le seigneur grand prieur de France, l'ambassadeur de l'ordre, les commandeurs et chevaliers, avec quelques autres gentilz hommes, tant à ung que à l'autre costé.

Le disner achevé et les tables levées, se partirent les susdits seigneurs, conduisans le nouveau chevalier pour aller trouver le Roy chez le seigneur Zamet, où il avoit disné[2]; ausquelz ledit seigneur grand prieur vouloit faire compaignie, ce qu'ilz ne voulurent permettre.

Et quant aux petit prieur et religieux du Temple, et quelques officiers de la justice dudit Temple, pour n'avoir trouvé place pour disner avec la compaignie, ilz se retirerent en leur couvent, où leur disné leur fut envoié sumptueux, selon leur estat et qualité.

ments rappelant les mystères de la Passion. — Cf. Millin, Antiquités nationales, 1790, t. III, p. 6, et les Mémoires mss. du bailli de Solar. Arch. nat., MM. 1-2.

1. A huit pointes, en soie blanche.

2. A son fameux hôtel de la rue de la Cerisaie, près de la Bastille.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

Crus 728.4
Une reception au Temple :
Widener Library
004530213
3 2044 088 713 433